

*Obtentions végétales—Loi*

position très délicate. Quand le secrétaire parlementaire lui demande de décider si une question doit être transférée aux motions, conformément au paragraphe 39(6) du Règlement, le Président doit alors prendre une décision que le secrétaire parlementaire a déjà eu probablement beaucoup de mal à prendre lui-même, après que des gens lui ont dit que malgré tous leurs efforts, ils n'arrivaient pas à obtenir ce qu'ils voulaient.

D'un autre côté, les doléances de l'opposition n'ont rien d'inattendu. Une fois transformée en motion, il est évident que la question n'a pas beaucoup de chances d'être débattue à la Chambre, même si ce n'est pas impossible. Nous avons une procédure établie. Je suis conscient, comme le secrétaire parlementaire l'a signalé, du fait que ce paragraphe a survécu à de nombreuses réformes. Je suis conscient aussi que le député de MacKenzie a fait savoir que la Commission McGrath, dont il a fait partie, avait une très bonne idée de ce qu'elle voulait faire et des changements qu'elle allait apporter et qu'elle a bel et bien apportés. Le député de Kamloops (M. Riis) a fait quelques propositions à l'égard d'un système qui, lorsque le gouvernement est en difficulté, permettrait aux députés de régler l'affaire et d'en libérer la présidence. Les propos du député de Kingston et les Îles m'ont aussi intrigué.

Le problème fondamental a été entièrement et extrêmement bien exposé par le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) et le député de Kamloops, notamment. Je vais m'efforcer de revenir au plus tôt, sachant que plus je mettrai de temps, plus les députés devront attendre la réponse à une question, que cette question ait été vague ou précise, délibérément ou simplement par inadvertance. Je vais faire de mon mieux.

Cette discussion prouve à mon avis que la Chambre devrait vraiment examiner plus à fond toute cette affaire. Je tiens à dire aussi au député de Calgary—Ouest (M. Hawkes), qui a beaucoup d'expérience en la matière, que je lui suis obligé pour certaines des statistiques qu'il a présentées. Si je ne m'abuse, il a dit qu'au cours de sa longue carrière, le gouvernement avait pu répondre à quelque 92 p. 100 des questions en moins de 45 minutes.

**Des voix:** Quarante-cinq jours.

**M. le Président:** Quarante-cinq minutes, ce serait vraiment tout à fait extraordinaire. De toute manière, je suppose que les députés de l'opposition voudront savoir quel genre de questions formaient les 8 autres points de pourcentage. La présidence est parfaitement au courant de cela aussi. Je vais faire de mon mieux et faire rapport à la Chambre dès que possible.

\* \* \*

**LA MOTION D'AJOURNEMENT****QUESTIONS À DÉBATTRE**

**Le président suppléant (M. Paproski):** En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement. Le député de Fundy—Royal (M. Corbett)—Revenu Canada—L'utilisation des numéros d'assurance sociale; le député de Erie (M. Fretz)—La Loi électorale du Canada—Demande d'examen.

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

**LOI CONCERNANT LA PROTECTION DES  
OBTENTIONS VÉGÉTALES****MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

**M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings):** Monsieur le Président, c'est un plaisir que d'intervenir en Chambre pour dire quelques mots au sujet du projet de loi C-15, qui concerne la protection des obtentions végétales. J'aimerais dire tout de suite que je suis tout à fait favorable à ce qu'un projet de loi permette d'avoir plus de recherches privées dans le domaine de l'obtention végétale. Toutefois, ce projet de loi devrait être un peu raffiné. J'ai hâte de le voir arriver au comité où, ensemble, nous pourrions lui apporter quelques améliorations. Je vais prendre quelques instants pour parler de certaines améliorations possibles.